

# ACTION 27 ACCOMPAGNER LES COMMUNES MEMBRES DANS LEURS PROJETS D'URBANISME DURABLE

## Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > Action partenariale
- > Action pédagogique

## CONTEXTE LOCAL

Un projet d'urbanisme peut être qualifié de durable lorsqu'il est conçu et vécu de manière à limiter l'impact environnementale de ses occupants, tout en assurant des objectifs de qualité de vie, de mixité sociale et d'efficacité économique.

L'urbanisme durable est donc une vision de l'urbanisme qui intègre de manière conséquente une perspective de développement durable dans l'aménagement du territoire et l'aménagement urbain.

Localement, il peut être observé une montée en puissance de ce type d'urbanisme, qui se traduit notamment par la création d'éco-quartiers : Baudens pour le Conseil Général, le lycée agricole pour la ville de Bourges...

Cependant, ce type de projet peut nécessiter des besoins d'ingénieries et d'expertises techniques dont ne disposent pas toutes les communes.

## Résultat attendu

- > Accompagner techniquement les communes volontaires dans l'élaboration de leurs projets d'urbanisme ;
- > Favoriser la diffusion sur le territoire de Bourges Plus d'une culture commune conjuguant l'aménagement du territoire et l'aménagement urbain avec les principes du développement durable.

## DESCRIPTIF

- Permettre, aux élus des communes désireuses de s'engager dans ce type de réflexion, d'avoir une vue globale des enjeux. Cela peut passer par l'organisation de voyages d'études sur des projets remarquables au niveau national, par des conférences... ;
- Accompagner les communes, selon leurs besoins, dans la conduite de leur projet : aide à la rédaction du cahier des charges, pilotage...

## PILOTE

- Bourges Plus
- Elu référent : Y. BEUCHON ; service concerné = Service du Développement Territorial.

## PARTENAIRES

Bourges Plus, les 14 communes, le CAUE\* 18.

## Calendrier prévisionnel

Non défini.

## BUDGET PRÉVISIONNEL

Non défini.

**Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux  
de développement durable concernées par l'action**

- ✓ La lutte contre le changement climatique
- ✓ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- ✓ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- ✓ L'épanouissement de tous les êtres humains
- ✓ Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables

Les sigles suivis d'un astérisque \* sont détaillés dans un glossaire situé en fin de document